

GUIDE TECHNIQUE

(incl. règlement épreuve Cycling for all)

CHAMPIONNAT DE SUISSE CONTRE-LA-MONTRE

Berne Airport

DIMANCHE, 12 JUILLET 2020

VERSION 06.07.2020 – FRANÇAIS

Organisateur :

**Switzerland Cycling Unit
WYSS Training**



Sponsors

BERN⁺
AIRPORT

FLY
BAIR

Thömus

SWISS
SPORTCLINIC

input

die Mobiliar
Generalagentur Belp

WINDOW
Master®
Fresh Air. Fresh People.

RÈGLEMENT MANIFESTATION

ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Championnat de suisse contre-la-montre 2020 (CS) est organisé par Switzerland Cycling Unit (SCU), c/o Wyss-Training, 3110 Münsingen, selon les dispositions des Règlements de l'Union Cycliste Int. (UCI) et de Swiss Cycling (SC).

ARTICLE 2. TYPE DE MANIFESTATION

Le Championnat suisse (CS) est ouvert aux catégories suivantes :

- U19 Femmes
- U19 Hommes
- U23 Hommes
- Élite Hommes
- Élite Femmes (Nat. + Int.)
- Para-cycling Handbike
- Para-cycling Standing
- Master Hommes (3 catégories)
- Cycling for all (pas CS)

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Toutes les coureurs de nationalité suisse ou liechtensteinoise sont autorisés à participer. *Ce qui suit s'applique aux coureurs qui n'ont pas la nationalité suisse ou liechtensteinoise: Vous devez avoir une licence de Swiss Cycling depuis le 01.01. Les coureurs ne sont pas des concurrents et n'ont pas droit à des prix en argent. Le droit d'entrée doit être payé normalement.*

Les licences journalières ne peuvent être prises que pour la catégorie Masters. Toutes les autres catégories doivent prendre la licence au préalable. Swiss Cycling se fera un plaisir de vous aider pour toute question.

Frais de départ, selon le calendrier sur le site de Swiss Cycling à payer avec l'inscription en avant !

Le délai d'inscription est le 03 juillet 2020 à 12h00. Les inscriptions ultérieures ne sont pas possibles !

Lien pour l'inscription [cliquez ici!](#)

La liste de départ définitive sera publiée le lundi le 06 juillet 2020 sur les sites Internet de [CycliniqUnit](#) et [Swiss Cycling](#)

Chaque participant déclare accepter que les données fournies lors de l'inscription et les

images, interviews etc. réalisées dans le cadre de CS soient publiées sans que ceci ouvre droit à compensation.

ARTICLE 4. PERMANENCE

06h30 – 17h00
Flughafen Bern AG,
Flugplatzstrasse 31, 3123 Belp

ARTICLE 5. CONTRÔLE DE VÉLO

Toutes les catégories à l'exception des catégories Fun doivent se soumettre au contrôle officiel des vélos avant le départ.

ARTICLE 6. VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT D'ATHLÈTES

Dans la catégorie Elite Femmes + Hommes, un véhicule par athlète est autorisé, à condition qu'il arrive au départ par la zone d'attente (voir page 9) et qu'il se met en place derrière le coureur selon les instructions des commissaires. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de rouler derrière avec un véhicule dans les autres catégories.

Le conducteur du véhicule d'accompagnement connaît le règlement (page 3) et se comporte de façon fair-play et correcte vis-à-vis des autres concurrents, des commissaires, des usagers de la route et des postes situés sur le parcours. En s'inscrivant, le concurrent s'engage à informer le conducteur du véhicule d'accompagnement en conséquence.

ARTICLE 7. SÉCURITÉ SÉCURISATION DU PARCOURS / RESPECT DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les courses ont lieu sur des routes partiellement fermées. Pour certains tronçons, les routes ne peuvent être fermées que temporairement et brièvement. La sécurisation s'effectue majoritairement par des signaux ; les routes secondaires peu fréquentées peuvent être bloquées par du matériel de barrage En sus, différentes motos accompagnent la course et sécurisent le parcours de manière additionnelle.

Si la sécurisation du parcours est en principe assurée, chaque participant est tenu de respecter la loi sur la circulation routière durant la course. Même si les routes publiques sont fermées à la circulation générale, il faut toujours s'attendre à des véhicules stationnés et/ou des véhicules venant en sens inverse, resp. dépassant sur le parcours. L'anticipation au freinage et l'obligation de

rouler à droite doivent être observés à tout moment. Il convient absolument de suivre les instructions de la police et de l'organisation durant la course ; en cas de non-respect, le coureur peut être sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 8. CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE

Les trois premiers du classement par catégorie rejoignent le hot-seat à la zone d'arrivée après l'arrivée.

La cérémonie aura lieu selon l'ordre du jour.

ARTICLE 9. AMENDES

Selon le règlement UCI et SC.

ARTICLE 10. ASSURANCES/ EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de dommages matériels de tiers survenant avant, pendant et après la manifestation. Chaque participant reconnaît l'exclusion de responsabilité de l'organisateur en cas de dommages de toute nature. Toute revendication de dommages et intérêts à l'encontre de sponsors, de communes riveraines ou de l'organisateur en raison de dommages et de blessures de toute nature est exclue. Chaque participant doit disposer de sa propre assurance responsabilité civile.

ARTICLE 11. SANITAIRE

Des sanitaires seront à dispositions à proximité de la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter des déchets sur ou à côté du parcours. En cas de non-respect de cette disposition, le coureur sera sanctionné et/ou disqualifié.

ARTICLE 13. ANTIDOPING

Flughafen Bern AG,
Flugplatzstrasse 31, 3123 Belp

ARTICLE 14. PLANCHE DE PRIX

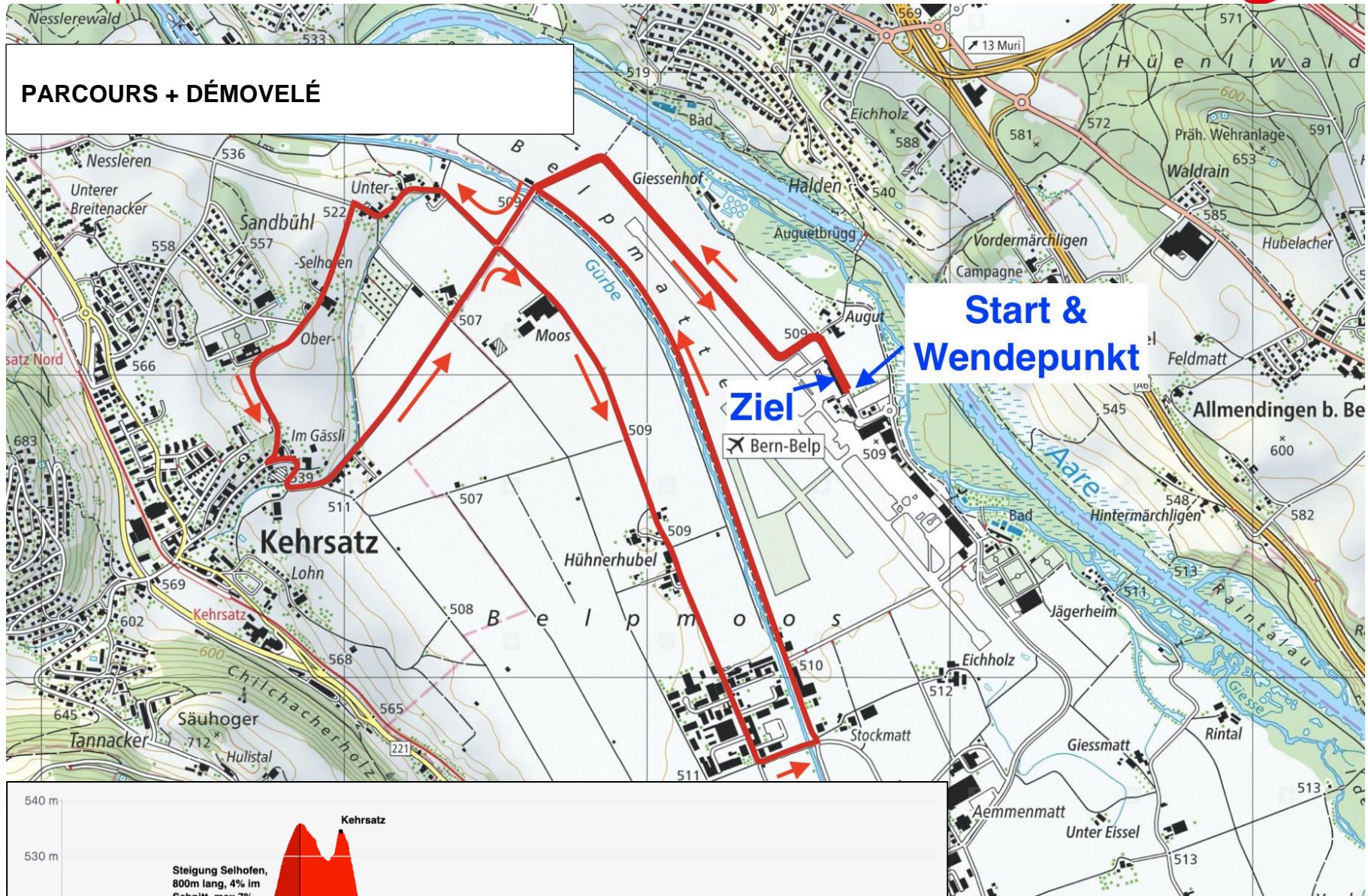
En raison de la pandémie de Covid-19, aucun prix ne sera versé pour la saison 2020 lors des championnats suisses

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE CONTRE-LA-MONTRE
pour COUREURS et VÉHICULES D'ACCOMPAGNEMENT

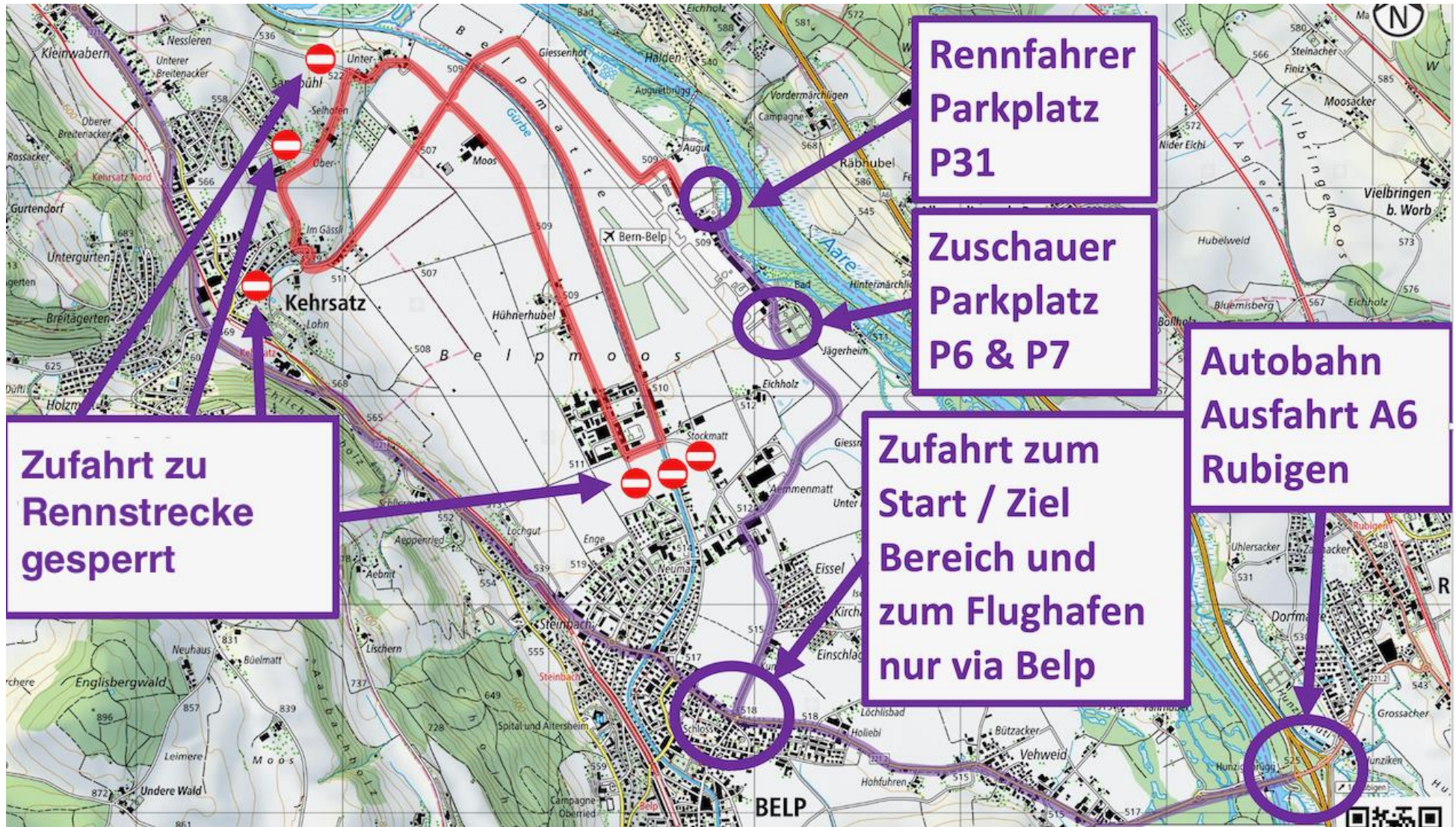
CHAQUE ATHLÈTE DOIT LIRE ET CONNAÎTRE LE RÈGLEMENT

Cycling for all selon page 9

1. L'athlète a pris connaissance du parcours.
2. Chaque athlète de la catégorie élite peut se faire suivre par une voiture d'accompagnement officiellement signalée selon page 2 – article 6.
3. Le véhicule d'accompagnement avec son numéro d'immatriculation doit être signalé lors de l'attribution des numéros de course.
4. Seuls les véhicules d'accompagnement munis de l'autocollant OFFICIEL peuvent accéder au départ. Voir la page 9!
5. L'athlète a pris connaissance du règlement (contre-la-montre 2.4.001 à 2.4.031).
6. Chaque participant qui ne respecte pas les instructions de CHRONO ROMANDIE ne sera pas classé (Instructions quant aux fixations du transpondeur sur le vélo et/ou la fixation correcte du dossard etc).
7. et des limites de développement pour chaque coureur jusqu'à 15 minutes avant le départ. (A partir de ce moment, le vélo ne quitte plus la zone de contrôle).
8. Il est obligatoire de rouler à la droite de la route (trafic en sens inverse sur tout le parcours).
9. Les coureurs qui dépassent le milieu de la route ou qui ne respectent pas le règlement (**art. 12.7.1**) **reçoivent une amende ou sont disqualifiés**
10. Les athlètes et les véhicules d'accompagnement s'engagent à respecter la loi sur le trafic routier.
11. Chaque athlète, dans la mesure du possible, sera accompagné par une moto de sécurité officielle.
12. Le départ s'effectue toujours depuis le haut du podium de départ.
13. L'intervalle de départ est d'une minute. (Exception selon plan de départ).
14. L'heure officielle de départ sera comptée même pour les coureurs en retard au départ.
15. Si un coureur se trouve déjà dans la zone de préparation au départ, l'athlète retardé doit attendre jusqu'à ce que le podium de départ soit libre et ne peut commencer qu'après.
16. Lorsqu'un athlète est doublé, il se comporte selon le règlement article 2.4.017 et 2.4.021.
17. Les véhicules d'accompagnement circulent avec les feux de croisement et au moins 10 mètres derrière le coureur (art. 2.4.022 jusque 2.4.029).
18. Dans tous les cas, les véhicules d'accompagnement sont autorisés à dépasser, en se signalant par un coup de klaxon.
19. L'organisateur décline toute responsabilité. Le coureur est responsable pour son assurance



TRAJET DÉPART / ARRIVER (Flugplatzstrasse 53, 3123 Belp)



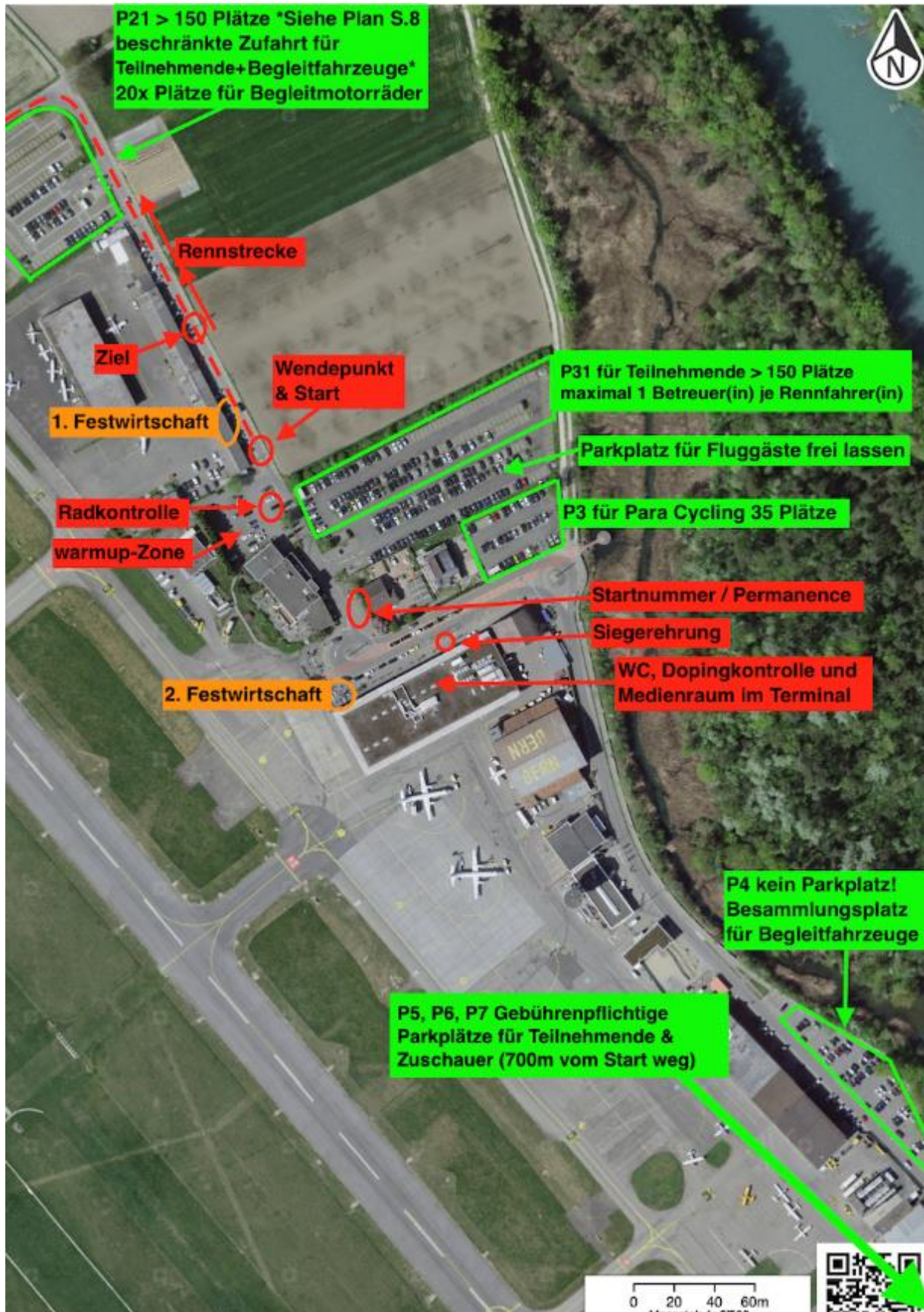
SITUATION DÉPART / TOURNANT / ARRIVÉE



APERCU DÉPART / ARRIVÉE – COUREURS + PUBLIC



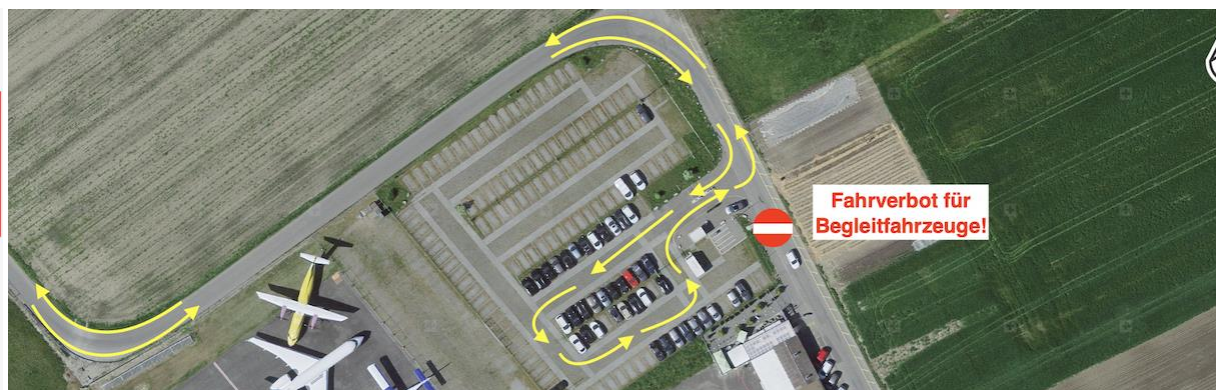
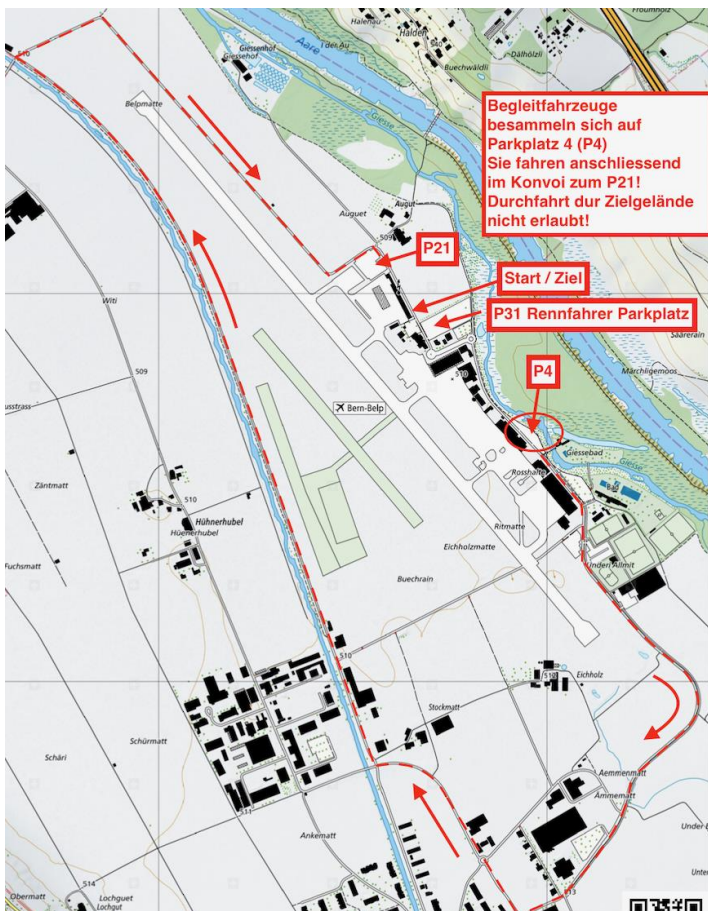
APERCU DÉPART / ARRIVÉE –PARKING



ARTICLE 6 SUPPLÉMENTAIRE 6 - Véhicule d'accompagnement pour les athlètes de la catégorie Elite

L'accès et le départ au parking des véhicules d'accompagnement ne sont possibles que dans la plage horaire prévue à cet effet. Les véhicules d'accompagnement arriveront au P4, d'où ils seront escortés jusqu'au parking en moto. L'accès individuel n'est pas possible. Les véhicules d'accompagnement qui ne sont pas présents à l'heure indiquée ci-dessous ne pourront pas rejoindre le parking ultérieurement. Cela signifie que l'accompagnement n'est plus possible. Chaque véhicule d'accompagnement est responsable d'arriver à l'heure.

- Femmes Elite – Rendez-vous P4 *le temps de rendez-vous est publiée avec la liste de départ*
- Hommes Elite - Rendez-vous P4 *le temps de rendez-vous est publiée avec la liste de départ*



(disponible seulement en allemand)

Reglement Cycling for all Zeitfahren

- Das FUN Zeitfahren ist offen für alle mit Jahrgang 2002 und älter. Fahrer mit einer Lizenz von Swiss Cycling oder einer entsprechenden ausländischen Lizenz sind nicht startberechtigt.
- Es kann mit einem Strassen tauglichen Rennrad oder Zeitfahr- / Triathlonrad gefahren werden.
- Es wird einzeln gestartet, im Sinne eines Einzelzeitfahrens und der Fairness halber bitten wir kein Windschatten zu fahren.
- Die Strecke ist die gleiche wie bei den Lizenzkategorien
- Der Veranstalter hält sich die Einteilung der Startzeiten und Intervalle frei. Die Intervalle werden zwischen 30 Sekunden und einer Minute betragen.
- Es werden Begleitmotorräder vom Veranstalter die Fahrer begleiten, persönliche Begleitfahrzeuge sind nicht erlaubt.
- Die Streckenkenntniss ist Sache des Teilnehmers
- Die Fahrweise ist den Wetter- und Streckenverhältnissen anzupassen.
- Jeglichen Weisungen der Streckenposten und der Jury sind Folge zu leisten.
- Jeder Teilnehmer fährt auf eigene Gefahr. Die Versicherung ist Sache des Teilnehmers.
- Der Teilnehmer gibt mit der Anmeldung sein Einverständnis, dass der Veranstalter diese Daten z.B für Start- und Ranglisten benutzen und veröffentlichen kann.
- Foto- und Videoaufnahmen der Teilnehmer dürfen vom Veranstalter benutzt und veröffentlicht werden.
- Das Rennen wird durch die Switzerland Cycling Unit veranstaltet

Sponsoren

BERN⁺
AIRPORT

FLY
BAIR

Thomas

SWISS
SPORTCLINIC



input

dieMobiliar
Generalagentur Belp

**WINDOW
Master**[®]
Fresh Air. Fresh People.